Envoyé en préfecture le 07/03/2022

Reçu en préfecture le 07/03/2022

Affiché le



## Collectivité de VILLECERF

Conseillers afférents au conseil municipal: 15

Conseillers en exercice: 15

Conseillers qui ont pris part à la délibération : (13 présents et 2 représentés)

Date de la convocation du conseil municipal : 22 février 2022

Date d'affichage : 22 février 2022

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le 07 mars, à 18 h

Le conseil municipal de la commune de Villecerf dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de François DEYSSON, maire.

Présents: Chantal BRIANE, Emmanuel CENDRIER, Charles-Louis de ROYS, François DEYSSON, Franck ÉTANCELIN, Jacques II.LIEN, Mélanie LAMOTTE, Claude LAZARO, Jean-Paul LENFANT, Patrick REBEYROL, Carlos VALERO, Antonio TAPADAS, Nadia LEFAY

Pouvoirs: Aurélie CADIN donne pouvoir à François DEYSSON, Fabien HERREMAN donne pouvoir à Mélanie LAMOTTE

Absents:

Secrétaire de séance : Jacques ILLIEN a été élu secrétaire de séance.

## **DÉLIBÉRATION 7.1/2022-014**

## OBJET: BUDGET COMMUNAL - Adoption du compte de gestion 2021

<u>Jacques ILLIEN présente</u> le compte de gestion de la commune dressé, pour les opérations de l'exercice 2021, par Madame CUYF, trésorière de la Trésorerie de MONTEREAU-FAULT-YONNE.

<u>Jacques ILLIEN précise</u> que ce compte de gestion est en accord avec le compte administratif de la commune. Les chiffres présentés par la trésorerie de MONTEREAU-FAULT-YONNE se décomposent comme suit :

• Recettes de fonctionnement :

691 292,25 €

• Dépenses de fonctionnement :

629 689,52€

• Soit un excédent de 61 602,73 €

• Recettes d'investissement :

121 504,03 €

• Dépenses d'investissement :

268 877,83 €

• Soit un déficit de 147 373,80 €

Le résultat net de l'exercice 2021 s'élève ainsi à - 85 771,07 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve et vote, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le compte de gestion de la commune présenté par le trésorier pour l'année 2021.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus, Pour extrait certifié conforme, à Villecerf, le 7mars 2022, Acte rendu exécutoire après publication, le 8 mars 2022 Le maire, François DEYSSON

